

LE GROUPE FORMATION

A. CONTEXTE	2
A.1 La réforme de la formation	2
A.2 Qui est concerné par la certification Qualiopi ?	2
A.3 Le cadre Qualiopi	2
A.4 Les enjeux sous une perspective réseau	2
A.5 La certification du GRAINE en 2021	2
B. LA MISE EN PLACE DU GROUPE FORMATION AU GRAINE	3
B.1 Le cadre	3
B.2 Objectifs	3
B.2.1 <i>Garantir la qualité des actions de formation au GRAINE</i>	3
B.2.2 <i>CREER UN VIVIER DE COMPETENCES POUR LES OF CERTIFIES QUALIOPi EN REGION</i>	3
B.2.3 <i>APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN FORMATION</i>	3
B.2.4 <i>DEVELOPPER L'ACTIVITE DE FORMATION EN REGION</i>	4
B.2.5 <i>LA CAPACITE D'INITIATIVE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU GROUPE FORMATION</i>	4
C. PERSPECTIVES 2022 / 2023	4
C.1 Les Nouveaux entrants en 2022	4
C.2 L'animation du Groupe formation	4
C.2.1 <i>Les outils de partage et d'information</i>	4
C.2.2 <i>La mise à jour et l'organisation des compétences</i>	5
C.3 Les sessions de formation de formateurs « niveau 2 » : « Conception d'une action de formation » ...	5
C.4 Le cadre global du Groupe formation	5
C.5 La capacité d'initiative des membres du Groupe formation	6
C.5.1 <i>Proposer des formations</i>	6
C.5.2 <i>Cadre administratif et économique</i>	7

A. CONTEXTE

A.1 LA REFORME DE LA FORMATION

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transforme le domaine de la formation professionnelle. L'objectif avancé de cette réforme est de rendre les personnes plus autonomes dans la gestion de leur projet professionnel en facilitant l'accès à la formation, dans une logique d'acquisition de compétences liées à un métier identifié.

Les organismes de formation (OF) vont ainsi devoir s'adapter à ce nouveau cadre, notamment en individualisant leur offre de formation aux besoins spécifiques de chacun des apprenants.

Par ailleurs, la réforme renforce la démarche qualité à respecter par les organismes proposant des formations financées sur fonds publics. À partir de 2022 ces organismes devront respecter les critères du Référentiel national qualifiant (RNQ). Ceci à travers une certification nommée Qualiopi, valable 3 ans, payante et délivrée par une des structures privées agréées par France compétences.

A.2 QUI EST CONCERNE PAR LA CERTIFICATION QUALIOPi ?

À partir de janvier 2022, seules les formations portées par des organismes certifiés Qualiopi pourront être éligibles au financement public des actions de formation professionnelle : OPCO, Région, Pôle emploi... La certification Qualiopi concerne ainsi les structures souhaitant proposer des formations pouvant être prise en charge dans le cadre des actions de formation continue, des bilans de compétences, de la VAE et de l'apprentissage.

Les OF menant des activités de formation faisant appel à d'autres fonds (FDVA, prise en charge directe par les apprenants sans appui OPCO, etc.) n'auront pas l'obligation d'être certifiés.

A.3 LE CADRE QUALIOPi

Le RNQ compte 7 critères et 32 indicateurs reprenant ceux de Datadock. La certification est délivrée pour une durée de trois ans – quatre ans pour ceux ayant passé la certification en 2020. Trois audits sont prévus : Initial / Surveillance / Renouvellement.

La durée et le tarif évoluent selon le chiffre d'affaires relatif à l'activité des OF et du nombre de catégories d'actions pour lequel l'OF demande à se certifier. Des allègements peuvent être mis en place si l'OF est déjà détenteur de certaines certifications ou labellisations de qualité.

A.4 LES ENJEUX SOUS UNE PERSPECTIVE RESEAU

Les associations d'EEDD qui sont ou ont été agréées OF sont nombreuses en Occitanie. Un certain nombre d'entre elles n'ont pas passé le cap de la précédente certification Datadock, car cela demandait un travail interne important. Il est à craindre que la certification Qualiopi amplifie ce phénomène.

Pour le GRAINE, il est important que la garantie de qualité des actions de formation n'impacte pas outre mesure la diversité des compétences en présence sur le territoire, en matière d'intervention en formation. Par ailleurs, l'action de formation du GRAINE est très majoritairement sous-traitée à ses adhérents ainsi qu'à ceux des réseaux territoriaux d'EEDD en Occitanie.

A.5 LA CERTIFICATION DU GRAINE EN 2021

Le GRAINE a passé avec succès la certification Qualiopi en juillet 2021. Cette certification s'est accompagnée d'une restructuration globale du process qualité au GRAINE. Elle s'est appuyée sur la mise en place d'un Groupe formation, constitué de formateurs du réseau pouvant intervenir en formation en prestation et au nom du GRAINE.

B. LA MISE EN PLACE DU GROUPE FORMATION AU GRAINE

B.1 LE CADRE

Le Groupe formation est ouvert aux formateurs salariés des associations adhérentes au GRAINE et / ou aux réseaux départementaux. A terme, toutes les associations intégrant le Groupe formation devront être OF, c'est-à-dire déclarées à la DIRECCT avec un numéro d'activité. Le GRAINE pourra accompagner les structures dans cette démarche si nécessaire.

B.2 OBJECTIFS

La mise en place du Groupe formation par le GRAINE répond à plusieurs objectifs :

- Garantir la qualité de l'action de formation au GRAINE, dans le cadre de la certification Qualiopi.
- Créer un vivier de compétences pour les OF certifiés Qualiopi en région.
- Appuyer le développement des compétences en formation.
- Développer l'activité formation en région.

B.2.1 GARANTIR LA QUALITE DES ACTIONS DE FORMATION AU GRAINE

À partir de 2022, l'ensemble des formateurs intervenant sur les formations portées par le GRAINE devront faire partie du Groupe formation.

Plusieurs sessions de formations de formateurs ont été organisées en 2021 pour l'ensemble des formateurs souhaitant entrer au Groupe formation. Ces sessions étaient composées de deux modules :

1. Une journée de formation à distance concernant le cadre commun de la démarche qualité à respecter pour intervenir sur les formations du GRAINE, dans le cadre de Qualiopi.
2. Deux journées de formation de formateurs, abordant les objectifs suivants :

- Analyser sa posture de formateur EEDD,
- Consolider ses compétences en termes d'intervention en formation,
- Participer au développement d'une « identité formateur EEDD Occitanie ».

La participation à ces formations est en tant que telle une garantie de qualité vis-à-vis de la certification Qualiopi. Il nous restera, courant 2022, à clarifier et formaliser les compétences en formation et les thématiques d'intervention de chacun des formateurs. Le GRAINE puisera des formateurs dans ce groupe pour mener son activité de formation, au regard de la répartition des compétences qui y sont représentées.

Cette dynamique de montée en compétences, lancée en 2021, sera par la suite pérennisée. De nouveaux formateurs pourront intégrer le Groupe formation chaque année.

B.2.2 CREER UN VIVIER DE COMPETENCES POUR LES OF CERTIFIES QUALIOPHI EN REGION

Le GRAINE n'est pas le seul OF EEDD en région à faire appel à des formateurs extérieurs dans une dynamique de réseau. L'Ardam, le Merlet, Campus/CPIE Terres Toulousaines notamment, font également intervenir des formateurs du réseau dans le cadre des BPJEPS EEDD et DEJEPS DPTR.

La mise en place du Groupe formation par le GRAINE permettra à ces OF de puiser dans ce vivier de compétences sans procédures complémentaires, puisque la participation au groupe garantira la qualité de ces formateurs en référence à Qualiopi.

B.2.3 APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN FORMATION

Plus globalement, le Groupe formation permettra de renforcer la montée en compétence des formateurs, ainsi que les dynamiques de mutualisation et de travail collectif. Au-delà des temps de rencontre organisés par le GRAINE, des outils spécifiques de communication et de partage seront mis en place pour faciliter les échanges, la coopération et l'ingénierie collective de formation entre formateurs membres du groupe.

B.2.4 DEVELOPPER L'ACTIVITE DE FORMATION EN REGION

Le Groupe formation permettra ainsi à des associations non certifiées Qualiopi, mais ayant un numéro de déclaration d'activité formation, de :

- maintenir et/ou de développer les compétences de leur personnel en matière d'intervention en formation,
- intervenir en formation professionnelle - dans le cadre du GRAINE Occitanie.

L'intervention en formation pourra être issue de deux types d'initiatives : en réponse à des sollicitations émanant du GRAINE d'une part ; sous forme de propositions émanant des associations disposant de formateurs membres du groupe, d'autre part.

B.2.5 LA CAPACITE D'INITIATIVE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU GROUPE FORMATION

L'objet social du GRAINE est de développer l'EEDD en région à travers la mise en réseau des acteurs. La région Occitanie étant vaste, il est nécessaire de s'appuyer sur les adhérents des réseaux pour identifier les besoins en formation liés au territoire et / ou aux projets collectifs développés par les acteurs EEDD.

C'est pourquoi les associations disposant de formateurs membres du Groupe formation pourront proposer, à partir de 2022, des actions de formation au GRAINE.

Il sera ainsi possible pour des associations non certifiées Qualiopi d'intervenir en formation, selon des besoins qu'elles auront identifiés dans les territoires, dans un cadre collectif maîtrisé et cohérent.

C. PERSPECTIVES 2022 / 2023

C.1 LES NOUVEAUX ENTRANTS EN 2022

→ Le cadre d'intégration

A l'instar de la promotion 2021, la procédure d'entrée au Groupe formation s'articulera autour de trois points :

1. Produire un CV et remplir le suivi de compétences demandé par GRAINE ;
2. Participer à une formation « Démarche qualité au réseau GRAINE Occitanie » (6h en visio) – à moins que l'associations employeur soit certifiée Qualiopi.
3. Participer à la Formation formateur « initiale » : « Formation formateur-trice au sein du Groupe formation » de 2 jours en présentiel.

→ « Formation formateur-trice au sein du Groupe formation »

Les trois premières sessions de formation de formateurs ont été très bien évaluées par les apprenants. C'est pourquoi le COPIL Formation a décidé que la quatrième session, en 2022, sera identique aux trois premières et animée par le même formateur (Emmanuel Redoutey). Cela permettra par ailleurs de consolider la culture commune de l'ensemble des membres du Groupe formation.

C.2 L'ANIMATION DU GROUPE FORMATION

C.2.1 LES OUTILS DE PARTAGE ET D'INFORMATION

→ Communication mail

Une liste Groupe formation a été créé, permettant au GRAINE de diffuser à l'ensemble des membres du Groupe formation des informations mais également aux membres de diffuser des informations pertinentes à l'ensemble du Groupe.

→ Espace partagé sur la fabrique

Le GRAINE Occitanie a un espace personnel de stockage permettant également le travail collaboratif, nommé « La fabrique ». Cet espace sera mis en place fin juillet, et permettra de stocker diverses ressources sur la formation.

→ Site internet

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder lors de cette réunion le site emploi-formation. Sur ce site [une page est dédiée au Groupe formation](#), nous souhaitons mettre en avant les membres du Groupe formation.

→ La mise en place de visio thématique

Ces temps d'échanges en visio, appelé « Le Groupe formation échange », d'une durée entre 1h et 2h maximum seraient mené par les membres volontaires du Groupe formation. L'objectif étant d'échanger sur nos pratiques et questionnements de formateurs. Chaque membre du Groupe formation pourra proposer un thème qu'il souhaite partager avec ses pairs. Cela peut être :

- un thème qu'il maîtrise/affectionne et dont il souhaite partager sa connaissance ;
- un thème qui le questionne et dont il souhaiterait débattre ;
- une problématique rencontrée qu'il souhaiterait partager.

→ L'analyse de pratique

Une forte demande autour de l'analyse de pratique fut faite. Le GRAINE va s'organiser pour proposer un temps d'analyse de pratique aux membres du Groupe formation en 2023.

C.2.2 LA MISE A JOUR ET L'ORGANISATION DES COMPETENCES

Il sera nécessaire que chacun des formateurs mette à jour ses divers documents administratifs, dont par exemple les CV et le suivi de compétence.

Cela nous permettra tout à la fois de mieux valoriser les membres du groupe et de faciliter la mise en place des équipes de formation selon les projets ou les demandes qui seront faites au GRAINE.

C.3 LES SESSIONS DE FORMATION DE FORMATEURS « NIVEAU 2 » : « CONCEPTION D'UNE ACTION DE FORMATION »

Le GRAINE est en lien avec Emmanuel Redoutey et l'équipe de formation de l'Ifrée, en vue de construire un second module de formation de formateurs animé par l'Ifrée. Ce nouveau module de formation de formateurs s'inscrira ainsi dans la continuité du premier.

Ces modules seront proposés à partir de l'automne 2022 et jusqu'à la fin 2023. Chacun des membres du Groupe formation pourra ainsi choisir la session qui lui convient le mieux sur cette période de 18 mois.

Par ailleurs, il sera demandé aux formateurs qu'ils se forment au moins une fois par an, quelle que soit la formation.

C.4 LE CADRE GLOBAL DU GROUPE FORMATION

A partir du moment où un formateur a produit son CV et suivi des compétences ainsi que suivi le premier cycle de formation (Démarche qualité et Formation formateur initiale), un ensemble de champs d'action lui sont ouverts, ainsi qu'à son association employeuse.

Le formateur fait ainsi désormais partie du « premier cercle » des acteurs sollicités par GRAINE pour intervenir en formation, selon les opportunités qui se présentent au réseau. Il aura par ailleurs accès aux outils qui seront mis en place par le GRAINE. L'association employeuse acquière quant à elle une « capacité d'initiative ». C'est-à-dire qu'elle peut proposer au COPIL Formation la mise en place d'une formation dont elle a identifié au préalable les besoins et les apprenants.

Néanmoins, quand un formateur est déjà engagé dans la dynamique du Groupe formation mais qu'il n'a pas complété son cycle d'intégration, il peut déjà être sollicité par GRAINE pour intervenir en formation selon les besoins.

Enfin, quand un formateur intégré au Groupe formation ne respecte pas le cadre structuré par le COPIL Formation, il perd progressivement ses prérogatives d'intervention – ainsi que son association employeuse selon les cas.

→ Ci-dessous, un tableau récapitulatif de ce cadre à la fin 2021 :

CAS DE FIGURE	Lorsque le chercheur un formateur	Accès (à terme) aux outils mis à disposition du Groupe formation	Capacité des associations à proposer des formations au COPIL
Formateur membre du Groupe formation en N-1	1 ^{er} cercle	OUI	OUI
Formateur en cours d'intégration, salarié d'une association membre du Groupe formation en N-1	2 ^{ème} cercle (jusqu'à la fin de sa démarche d'intégration)	A partir de la fin de sa démarche d'intégration	OUI
Formateur en cours d'intégration, salarié d'une association non-membre du Groupe formation en N-1	2 ^{ème} cercle (jusqu'à la fin de sa démarche d'intégration)	À partir de la fin de sa démarche d'intégration	A partir de la fin de la démarche d'intégration du premier salarié
Formateur n'ayant pas respecté les conditions pour rester dans le Groupe formation en n-1.	2 ^{ème} cercle des formateurs	OUI	L'association perd sa capacité d'initiative si elle ne dispose pas d'autres formateurs au Groupe formation.
Formateur n'ayant pas respecté les conditions pour rester dans le Groupe formation pendant deux années d'affilée.	NON	NON	NON
	Le formateur du Groupe formation. L'association perd sa capacité d'initiative si elle ne dispose pas d'autres formateurs dans le Groupe formation.		

C.5 LA CAPACITE D'INITIATIVE DES MEMBRES DU GROUPE FORMATION

C.5.1 PROPOSER DES FORMATIONS

Les associations disposant de formateurs membres du Groupe formation peuvent ainsi proposer, à partir de 2022, des actions de formation au GRAINE (voir fiche proposition en annexe). Ces propositions seront examinées par le COPIL Formation du GRAINE, qui jugera de leur pertinence au regard d'une série de critères établis, qui pourront être débattus ensemble et évoluer dans le temps selon l'expérience. À ce stade les critères sont les suivants :

- le périmètre : toutes disciplines liées à l'environnement, la pédagogie et la gestion des associations ;
- la non-concurrence avec une autre formation à l'échelle d'un même territoire ;
- la participation de la structure et des formateurs au Groupe formation depuis l'année n-1 ;
- l'adéquation avec des besoins réels du terrain et/ou un public potentiel ;
- la viabilité économique de la formation.

Une fois la proposition de formation validée par le COPIL, le GRAINE intégrera cette dernière à son programme et en assumera ainsi le portage administratif et réglementaire. Le GRAINE pourra confier

l'ingénierie de formation, sous forme de prestation de services, à l'association qui aura identifié le besoin, éventuellement en partenariat de compétences avec d'autres associations du groupe, selon la formation en question.

Il sera ainsi possible pour des associations non certifiées Qualiopi d'intervenir en formation, selon des besoins qu'elles auront identifiés dans les territoires, dans un cadre collectif maîtrisé et cohérent.

C.5.2 CADRE ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

Le cas échéant et suite à la validation de la proposition de formation, le GRAINE portera :

- Les tâches administratives auprès des apprenants et formateurs (conventions, facturations, accompagnement administratif apprenants, évaluations etc).
- La communication (mise en forme du programme, mise en ligne, communication envers les apprenants, etc.).
- Le lien avec le lieu d'accueil (et son identification le cas échéant et selon les besoins).

Le GRAINE rémunérera le ou les formateurs au tarif de 700 € / jour d'intervention.

Selon les cas et après accord entre les parties, le GRAINE pourra éventuellement rémunérer un ou des formateurs non intervenants pour un appui à l'ingénierie de formation, à hauteur de 350 € / jour.



CONTACTS

Anouchka ALLAFORT-DUVERGER
Coordinatrice formation en réseau
04 67 06 01 10 / anouchka.allafort@graine-occitanie.org
Le Thèbes - 26 allée de Mycènes
34000 Montpellier (tram 1 / Léon Blum)
<https://www.graine-occitanie.org/>
<https://emploi.graine-occitanie.org/>